

A

**Monsieur le Gérant de l'entreprise
BEN MAZA ADLENE
Adresse : LOTS BELBABOUCHE 160 LOGTS N°48
WILAYA BORDJ BOUARIRIDJ**

OBJET : Mise en demeure N°01

Projet de : Création de réseau ODN de distribution cité 100 LOGTS Rurale ASFOUR

Contrat N°: AT/DO36/SDFS/DAL/07/2024
Bon de commande : N° 62 du 27/05/2024
Ordre de Service ODS N° 89/2024 du 28/05/2024

Suite à votre absence injustifiée depuis le 05/06/2024 date de notification de l'ODS relatif aux **Création de réseau ODN de distribution cité 100 LOGTS Rurale ASFOUR**, vous êtes mise en demeure pour reprendre les travaux de ce chantier dans un délai de 8 jours.

Faute de quoi, toute défaillance de votre part ; votre ODS sera annulé et votre contrat résilié aux torts exclusifs, en conséquent votre entreprise sera interdite de soumissionner aux marchés d'Algérie télécom pendant une période qui dépend de l'ampleur de la situation de retard sur la livraison des travaux qui est d'une année au minimum.

**Le Directeur Opérationnel
d'Algérie Télécom EL TAREF**



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
d'El Tarf
Bachir MESSAOUDENE

